

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 31 mars 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DASES 127 G Subvention à l'association Femmes pour le Dire Femmes pour Agir (15e).

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose l'attribution d'une subvention à « FDFA » ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15 000 euros est attribuée à l'association « FEMMES POUR LE DIRE, FEMMES POUR AGIR » (FDFA) (15è), (dossier 2016-01298, 2016-01299, 2016-01301, 2016-01300), simpa : 10085, au titre de l'année 2016.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 52, ligne DF34007 du budget de fonctionnement de l'année 2016 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO